

JE PROTÈGE MON VÉLO

Pro Velo

BRUXELLES MOBILITÉ
SERVISE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES

Nom du produit		Garantie Vol	Pvelo Omnium	Formule Vol + Assistance	Top Vélo - Couverture de base	Couverture standard : vol	Confort Vélo + Formule Mono	Omnium vélo - Bike Care	Optimaal Diefstal (vol)	«Diefstal»	Couverture Vol	Vélo, «GO»	Vélo, package Vol + dégâts matériels + assistance	
Conditions d'acceptation		< 2 ans	< 3 ans	< 1 an ; max. 3 ans	< 2 ans	< 3 ans	< 12 mois; valeur assurée comprise entre 500 et 6000 €	< 2 ans	Vélo de course et VTT non couverts avec cette formule	< 3 ans	< 1 an	vélo <= 1 an. Valeur de 500 à 10 000 EUR TVA et accessoires inclus	vélos < 5 ans en cas de reprise	
	Couverture vol incluse	Vol et tentative de vol	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Vol d'un vélo entier ainsi que les dégâts matériels au vélo suite à un vol	Uniquement le vol complet (pas la tentative de vol ni le vol partiel)	Oui	Oui (tentative de vol couverte sous Dégâts Matériels)	
	Vol par agression physique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non spécifié	Oui	Non spécifié	Non spécifié	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Vol par effraction dans le local fermé où est stocké le vélo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non spécifié	Non spécifié	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Vol sur/ dans le véhicule	Dans le véhicule fermé à clé	Dans le véhicule fermé à clé	Oui	Oui	Non spécifié	Oui	Non spécifié	Non spécifié	Oui	Oui	Oui	Oui, dans le véhicule fermé à clé et sur le véhicule si cadenas utilisé tel que requis	
	Montant de la prime annuelle, sur base du type de vélo et de sa valeur	Vélo de ville - 700 €	56,05 € à Bruxelles 29,89 € à Namur et Leuven	78,01 €	84,83 € à Bruxelles 58,76 € à Namur et Leuven	40,56 €	38,40 €	103,13€ à Bruxelles 90€ à Namur et Leuven	80,65€ à Bruxelles 62,15 € à Namur et Leuven	44,33 €	45,00 €	pas d'offre d'assurance	92,16 €	Prime pour le pack (Vol + Dégâts Matériels + Assistance) 73,41€ (CP 1050 Bruxelles) 66,38€ (CP 5000 Namur)
	Vélo à assistance électrique - 2 500 €	139,33 € à Bruxelles 74,31 € à Namur et Leuven	102,01 €	161,29€/an à Bruxelles 111,66 €/ an à Namur et Leuven	74,28 €	65,00 €	131,32 € à Bruxelles 114€ à Namur et Leuven	103,15 € à Bruxelles 77,15 € à Namur et Leuven	73,80 € (autre possibilité de protection vol pour les vélos électriques équipés d'un système de track & trace : « ENRA Connected » : 59,95 €)	62,50 €	92,00 €	104,04 €	Prime pour le pack (Vol + Dégâts Matériels + Assistance) 111,97 € à Bruxelles 100,49 € à Namur	
	Cargo - 4 500 €	236,40 € à Bruxelles 126,08 € à Namur et Leuven	126,01 €	294,55 € à Bruxelles 203,92 € Namur et Leuven	133,68 €	162,00 € (tripporteur)	Contacteur un courtier	163,15 € à Bruxelles 117,15 € à Namur et Leuven	142,20€ (autre possibilité de protection vol pour les vélos électriques équipés d'un système de track & trace : «ENRA Connected» 111,56€)	112,50 €	165,93	151,44 €	Prime pour le pack (Vol + Dégâts Matériels + Assistance) 154,81 € à Bruxelles 138,38 € à Namur	
	Indemnisation en cas de vol	Nature de l'indemnisation	Financière	Financière	Financière	Financière	Financière	Financière	En nature ou en remboursement de la réparation	En nature ou remboursement de la réparation	Financière	Financière	Financière	
	Dépréciation de la valeur	1 % par mois à partir du 13 ^{ème} mois après l'achat	1% par mois à partir du 18 ^{ème} mois après l'achat	Au-delà de 3 ans d'ancienneté	1 % par mois à partir du 13 ^{ème} mois après l'achat	À partir de la 4 ^{ème} année	1 % à partir du 13 ^{ème} mois après l'achat. À partir du 60 ^{ème} mois : indemnisation en valeur réelle	À partir du 13 ^{ème} mois	Non, sauf après vol de la batterie (ou dégât à celle-ci suite au vol du vélo) déperdition de 0,75 % par mois	Non	Selon les conditions particulières du contrat : 1 % par mois à partir de la troisième année	1 % par mois à partir du 13 ^{ème} mois suivant la date d'achat	1,50 % par mois à partir du 25 ^{ème} mois suivant la date d'achat	
	Franchise	200 € uniquement pour les preneurs d'assurance dont le code postal est compris entre 1000 et 1299	Pas de franchise en cas de vol sauf pour les vélos de course. Franchise de 25€ (valeur du vélo < 5000€) ou de 50€ (valeur du vélo > 5000€) en cas de dégâts matériels	10 % de la valeur totale assurée, min. 50 €, max. 200 €	50 €	Non, sauf pour VTT et vélos de course	80 € ; sauf pour les VTT et vélos de course : 10 % de la valeur d'achat	Non, sauf pour VTT et vélos de course : 20 % de la valeur assurée	Non	Non mais 25,00 € si dégâts matériels suite à un vol	Pas de franchise (uniquement pour la couverture vol)	100 €	La franchise est stipulée dans les conditions particulières du contrat.	
	Accessoires	Accessoires fixés et compris dans la valeur assurée	Accessoires fixés dont le prix est compris dans la valeur assurée + accessoires amovibles uniquement en cas de vol complet	Fixés sur le vélo, achetés chez le vendeur, jusqu'à 100 € - autres accessoires ajoutés pour max. 10 % de la valeur assurée et max. 500 €	Accessoires d'origine fixés, accessoires ajoutés pour max. 10 % de la valeur assurée et max. 500 €	Accessoires vissés inclus dans la valeur assurée	Accessoires fixes compris dans la valeur assurée sans maximum. Accessoires ajoutés postérieurement, non assurés, pour maximum 250 € TVAC	Accessoires fixes compris dans la valeur assurée	Accessoires inclus dans la valeur assurée	Oui si inclus dans la valeur assurée	Accessoires d'origine fixés ou vélos inclus dans la valeur assurée - accessoires supplémentaires jusque max. 100 € TVAC	Accessoires fixes repris dans la valeur assurée + casque et accessoires non amovibles acquis postérieurement, jusqu'à concurrence de 250 €	Accessoires volés avec le vélo et compris dans la valeur assurée	
Vélo d'occasion couverts ?		Non spécifié	Oui - calcul de l'indemnisation différente des vélos neufs	Oui - pendant 5 ans maximum après l'achat par le premier propriétaire	Oui si auprès d'un vendeur professionnel	Non spécifié	Non spécifié	Non spécifié	Oui (consulter un vélociste agréé par ENRA)	Oui	Oui, à date de la facture d'achat du premier propriétaire	oui si <1 an	Oui, si facture d'achat d'occasion délivrée par un vendeur professionnel	
Spécificités pour Bruxelles		Prime et franchise plus élevées pour Bruxelles que les régions flamandes et wallonnes	le vol d'un vélo garé dans l'espace public (code postaux compris entre 1000 et 1210) n'est pas couvert	Prime plus élevée	Non spécifié	-	Prime plus élevée. Le vol d'un vélo stationné dans l'espace public, entre 22h et 6h, (code postaux entre 1000 et 1210) n'est pas couvert.	Prime plus élevée de 30 à 40 %	Non spécifié	Non	Prime plus élevée	Non	Prime plus élevée	
Conditions de stockage du vélo à l'extérieur		Attacher le cadre à un point fixe avec un cadenas de min. 30 €	Attaché à un point fixe avec un antivol certifié ART** ou ART*** ou Bicycle Silver chez Sold Secure. Ou Diamond, en fonction de la valeur du vélo	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par QoverMe et verrouillé correctement	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par AG	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par Allianz	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par Axa	Attaché à un point fixe avec un cadenas.	Attaché avec un cadenas ART (min 2 étoiles) - pour les vélos d'une valeur supérieure à 3500 € et pour tous les vélos électriques, un deuxième cadenas est obligatoire	Le vélo doit être verrouillé avec le cadenas mentionné dans la police d'assurance et le cadre du vélo doit être attaché avec un cadenas supplémentaire à un point d'attache fixe (valeur > 50 €)	Attaché à un point fixe avec un cadenas U, à chaîne ou pliable, agréé ART min. 2 étoiles	Attaché à un point fixe avec le cadenas requis (min ART2 < 5.000 € et min ART3 > 5.000 €)	Attaché à un point d'attache fixe avec le cadenas requis (ART 2 (ou plus) ou Sold Secure Silver, Gold ou Diamond). Si bloque-roue arrière : doit être combiné avec un câble ou une chaîne validé par Belfius. Un cadenas non certifié de ces marques, accepté si l'indice de sécurité > = Abus 13/15 ; Axa 11/15 ; Kryptonite 9/10 ; Trelock 5/6.	
Délais d'attente après déclaration du vol		30 jours	7 jours	21 jours	Non spécifié	Dans les meilleurs délais	30 jours	7 jours	30 jours	Pas spécifié	30 jours	20 jours	En cas de dégâts : dans les 10 jours ou dès réception de la facture ; en cas de vol de vélo : dans les 21 jours	
Couverture géographique		Monde	Monde	UE + pays européens	Non spécifié	Monde	Monde	Monde	Monde	Mondiale à l'exception de la Corée du Nord, la Syrie, l'Iran, l'Irak et tout autre nation en état de guerre.	Monde	Monde	Vol et dégâts matériel : Monde Assistance : l'Europe géographique	
Vélo de remplacement		Non	Remboursement de max. 200 € plafonné à 25 €/j pour la location d'un vélo	Inclus en cas de dépannage si immobilisation du vélo >24h : remboursement de max. 15 €/j pendant maximum 3 jours pour la location d'un vélo	Dans l'assistance dépannage si immobilisation >24h : remboursement de la location d'un vélo pendant 7 jours consécutifs et max. 13€/j	Pendant max. 3 jours en cas de dommage, à concurrence de 5€/j pour un vélo de ville et de 8,5€/j pour un vélo à assistance électrique	Inclus avec l'assistance dépannage : un vélo de de remplacement pendant max. 7 jours à concurrence de 100 € ou total de la location	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Autres couvertures incluses dans le produit	Garantie dégâts matériels	x	v	x	v	x	v	x	x	x	v	v	
	Assistance dépannage	x	v	v	x	x	v	v	x	x	x	v	v	
	Autres options possibles chez l'assureur (moyennant supplément)	Garantie conducteurs et passagers	v	x	x	x	x	x	x	x	v	v	v	
	Garantie dégâts matériels	v	NA	v	NA	v	NA	v	v	v	v	NA	NA	
	Garantie dommages corporels	v	v	x	v	x	v	x	x	x	v	v	v	
	RC vélo	x	v	x	x	x	x	x	x	x	v	x	v	
	Protection juridique	x	v	x	x	x	x	x	x	x	x	v	v	
	Assistance dépannage	v	NA	NA	v	v	NA	NA	v	v	v	v	NA	NA